

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

15 mars 2023

---

**JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES DE 2024 - (N° 939)**

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 175

présenté par  
Mme Ménard

-----

**ARTICLE 4**

Supprimer l'alinéa 10.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement d'appel car l'objectif de l'alinéa 10 est louable en soi.

L'objectif de l'article 4 est de lutter contre le dépistage, y compris génétique.

À l'alinéa 3, il est précisé que les échantillons ne sont prélevés qu' "aux seules fins de mettre en évidence la présence dans l'échantillon (...) d'une substance ou d'une méthode interdite en application de l'article L. 232-9".

Dès lors, comment est-il possible de faire des découvertes incidentes ?

Il ne faudrait pas que les test génétiques antidopages soient détournés de leur fonction première.